



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.1/EM.16/L.1  
8 août 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Réunion d'experts sur les services énergétiques  
dans le commerce international et  
leurs incidences sur le développement  
Genève, 23-25 juillet 2001

**CONCLUSIONS DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES SERVICES  
ÉNERGÉTIQUES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL  
ET LEURS INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT**

1. La réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement s'est tenue à Genève les 23, 24 et 25 juillet 2001. Comme le Conseil en avait décidé à sa vingt-quatrième session, les conclusions en seront portées à la connaissance des États membres par le secrétariat, qui sollicitera leurs observations du point de vue de la politique générale. Elles seront ensuite présentées à la sixième session de la Commission du commerce et des biens et services, et des produits de base, qui fera des recommandations sur les mesures que pourraient prendre les États membres et la CNUCED.

2. On trouvera ci-dessous les propositions présentées par les experts quant aux mesures à prendre; elles peuvent se ranger sous les rubriques suivantes: a) instruments et stratégies de politique générale; b) négociations commerciales internationales; c) cadre analytique; d) activités de suivi. Les opinions exprimées ne sont pas forcément celles de l'ensemble des experts; elles sont présentées ici sans préjudice de la position officielle que les gouvernements pourraient vouloir prendre ultérieurement.

3. Les experts ont souligné le rôle décisif que joue l'énergie dans le développement durable, et pris note des restrictions d'accès à l'énergie commerciale dont souffrent des secteurs importants de la population des pays en développement. L'impossibilité de se fournir en énergie moderne de façon durable est un grand facteur de risque écologique et de risque médico-sanitaire dans de grandes régions en développement, et un obstacle majeur à la qualité de la vie.

Les experts ont cependant reconnu à la fois la fonction primordiale qu'elle assume, de par la première place qu'elle occupe dans le produit intérieur brut de beaucoup de pays, et la rapidité de l'évolution que connaît le secteur. Ils ont également reconnu que cette évolution répondait essentiellement à la concurrence économique et que la création de capacités nationales était une condition *sine qua none* de la participation à la phase suivante de l'exportation de services énergétiques à valeur ajoutée, surtout pour les pays en développement.

#### **A. INSTRUMENTS ET STRATÉGIES DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

4. Les experts présentent, entre autres, les idées qui suivent, à l'intention des gouvernements.

5. L'accès à l'énergie doit être facilité et, si possible, rendu plus efficient et moins onéreux pour les populations et l'industrie, notamment dans les pays en développement. Une solution consisterait à procéder à une réforme réglementaire. L'investissement dans le secteur de l'énergie est une condition préalable à la réalisation de l'objectif consistant à mettre l'énergie à la disposition des pauvres; il convient donc de mettre en place les conditions qui attireront des investisseurs nationaux et étrangers. À cette fin, il faudrait chaque fois que possible mobiliser les moyens financiers des sources multilatérales, régionales et bilatérales. Dans un pays donné, le secteur des services énergétiques devrait jouer un rôle important dans la croissance économique d'ensemble.

6. Il conviendrait aussi de renforcer la position de concurrents des prestataires de services énergétiques, notamment dans les pays en développement, et de favoriser la constitution de réseaux de petites et moyennes entreprises (PME) de sorte que les prestataires puissent élargir leur part de marché et qu'il y ait une source d'innovations. Il s'agirait donc de développer, ou éventuellement de renforcer, l'encadrement réglementaire et les infrastructures matérielles.

7. Les alliances stratégiques entre entreprises locales et entreprises étrangères, ainsi qu'entre les grandes sociétés et les PME, devraient être favorisées, ce qui faciliterait la recherche de débouchés. L'intervention des compétences et des talents locaux permettrait de construire et de développer des relations commerciales durables, fondées sur la confiance. Les pratiques d'achat des grandes entreprises pourraient être un stimulus pour les PME.
8. La libéralisation de l'accès au marché des services énergétiques doit se poursuivre progressivement, compte tenu des différences que l'on constate entre les pays en termes de niveau de développement, de réglementation et de réalités commerciales. Cela doit se faire dans le cadre réglementaire voulu, dans le sens de la réalisation des objectifs de la politique nationale, y compris l'accomplissement des obligations de service public et la création d'un climat de concurrence sain. Libéralisation ne signifie pas nécessairement déréglementation, mais il faut prévoir un effort d'innovation réglementaire, de sorte que les objectifs en question puissent être réalisés.
9. Les transferts de technologie sont indispensables dans le secteur de l'énergie. Cependant, la technologie doit être adaptée à la situation écologique et développementale du pays qui la reçoit. Elle doit être d'un coût abordable et être éventuellement accessible à travers un régime de licences, par exemple. Les entreprises locales devraient participer à l'adaptation des technologies étrangères aux particularités nationales et tirer profit des retombées technologiques.
10. Les énergies renouvelables peuvent être utiles s'il s'agit de remédier aux pénuries d'électricité, notamment en zone rurale. Il serait souhaitable, avant de choisir cette option, de l'analyser sous l'angle du coût, de la durabilité et de son adéquation aux besoins locaux.
11. Les prestataires de services énergétiques, notamment les PME des pays en développement, devraient être soutenus, notamment par la création de fonds locaux de capital-risque. Des prêts spéciaux pourraient être débloqués pour soutenir le développement des entreprises locales et combler les déficits de leur autofinancement.
12. L'importation temporaire de matériel spécialisé facilite la fourniture de services énergétiques. Si ce matériel est fourni par un pays, celui-ci doit traiter les prestataires locaux et étrangers de la même manière, de façon à assurer l'équité de la concurrence.

## **B. NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES**

13. Selon les experts, il convenait de poursuivre les négociations multilatérales et régionales sur les services énergétiques, en considération du rôle que joue l'énergie dans le développement, en tenant compte des politiques et des objectifs de croissance des pays en développement.

14. Les experts ont abordé un certain nombre de questions qui sont au centre des négociations de l'Accord général sur le commerce des services, à la lumière des propositions actuellement sur la table, par exemple celle qui tend à préciser la notion de services énergétiques et à améliorer la classification actuelle en dressant éventuellement une liste récapitulative qui pourrait être utile dans les négociations à l'Organisation mondiale du commerce et au niveau régional. Cependant, on a souligné la nécessité de ne pas introduire de trouble juridique dans les engagements que les États membres ont pris selon la classification actuellement en usage. D'autre part, le nouveau classement devait tenir compte des caractéristiques particulières des divers marchés de l'énergie, qui diffèrent tant par les sources que par l'encadrement réglementaire. Les experts ont aussi débattu de l'opportunité d'un instrument propre au secteur des services énergétiques, analogue au document de référence de l'OMC sur les télécommunications de base; et du contenu qu'on pourrait lui donner (répondant par exemple au souci d'articuler de façon claire les services énergétiques et le développement - y compris la réalisation des objectifs de service public - et d'assurer la promotion de la concurrence et de l'investissement étranger dans le secteur énergétique en fonction des objectifs de développement). Certains experts avaient des positions divergentes sur ces diverses questions. Il a été noté qu'il fallait tenir compte du contexte général que constituaient les négociations de l'OMC.

## **C. TRAVAUX D'ANALYSE**

15. La plupart des études consacrées à l'énergie négligent la question des services énergétiques et les négociations internationales en cours sur ce point seraient d'autant plus faciles que l'on procéderait à l'analyse de ce domaine et que l'on recueillerait des données rendant compte des réalités du marché.

16. Les experts ont isolé plusieurs problèmes qui appelaient à leur avis des analyses et des études plus poussées, étant entendu que la Commission du commerce des biens et services et des produits de base aura à choisir les domaines prioritaires dans lesquels la CNUCED procéderait éventuellement à des travaux supplémentaires, selon ses attributions, à savoir:

a) Analyse des caractéristiques structurelles principales des marchés de services énergétiques; aspects principaux de l'évolution technologique; rôle des critères et règlements internationaux et nationaux dans le commerce des services énergétiques. Ces études seraient une contribution à l'analyse du commerce des services que le Conseil du commerce des services de l'OMC est en voie de mener;

b) Analyse d'exemples de réforme structurelle du secteur de l'énergie dans les pays en développement; difficultés et possibilités qui peuvent en découler pour les prestataires nationaux de services énergétiques; analyse de l'incidence des subventions à l'énergie sur le commerce et le développement;

c) Recherche et analyse d'exemples de réussite du secteur de l'énergie dans des pays développés et des pays en développement du point de vue des investissements, de la technologie, du développement commercial, etc. Ce travail pourrait couvrir le rôle des PME dans le secteur des services énergétiques et toucher aux règlements susceptibles de les renforcer et d'élargir leurs parts de marché;

d) Analyse des grandes questions figurant dans les propositions sur les services énergétiques en cours de négociation au titre de l'Accord général sur le commerce des services, et des conséquences qu'elles peuvent avoir pour les pays en développement compte tenu du cadre général des disciplines de l'OMC et des négociations en cours sur les services;

e) Analyse des questions soulevées par le transport transfrontière de l'énergie.

#### **D. ACTIVITÉS DE SUIVI**

17. Les experts ont cerné un certain nombre de domaines où il fallait à leur avis intervenir davantage. La Commission du commerce des biens et services et des produits de base voudra peut-être choisir ceux où la CNUCED agirait prioritairement dans le cadre de son mandat, à savoir:

a) Organisation d'ateliers et de séminaires sur des thèmes variés, par exemple le rôle des PME ou les accords de coopération dans le secteur des services énergétiques.

Ces manifestations rapprocheraient des fonctionnaires, des négociateurs, des représentants des milieux d'affaires et d'autres parties prenantes et permettraient de les sensibiliser davantage aux aspects commerciaux et développementaux des services énergétiques, de procéder à des échanges d'informations sur les pratiques optimales et de déterminer les perspectives qui commencent à s'ouvrir pour les fournisseurs des pays en développement;

b) Participation éventuelle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, du secrétariat de la Charte de l'énergie et d'autres organismes compétents à la réalisation, en collaboration avec la CNUCED, d'études sur les services énergétiques, en particulier sous l'angle du commerce et du développement; étude des possibilités qu'ont ces institutions à cet égard;

c) Participation éventuelle des banques régionales de développement à l'élaboration, en collaboration avec la CNUCED, d'instruments méthodologiques permettant d'évaluer l'incidence sur la croissance économique des investissements dans les services énergétiques et de la production de ces services; étude des possibilités qu'ont ces institutions à cet égard;

d) Maintien, conformément au Plan d'action convenu à la dixième session de la Conférence, de l'assistance technique et des conseils fournis aux producteurs et aux utilisateurs de pétrole et de gaz dans les pays en développement en ce qui concerne les mécanismes optimaux, y compris les instruments financiers de gestion des risques, notamment dans le contexte des programmes de privatisation et de libéralisation, afin de protéger les pouvoirs publics, ainsi que les usagers et les consommateurs du secteur privé, contre les risques de volatilité des prix.

18. Les experts se sont félicités de l'offre généreuse du représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui a proposé d'accueillir à Beyrouth une nouvelle réunion pour poursuivre le débat sur certaines questions soulevées au cours de la réunion.

-----